

DATE: 06/01/2023 EMETTEUR:		REFERENCE: DMO INF – 22 025		
		DESTINATAIRE(S):		
Nom Département Téléphone	: Gaelle SALAUN : Marketing et Data Performance : 03 87 21 42 68	Réseau Commercial Gestion Privée		
REDACTEUR:		COPIE(S) POUR INFORMATION:		
Nom Téléphone	: Fabien LOSSER : 03 88 52 57 39	Directions BDD, BDR Groupe Multimédia Directions Fonctionnelles Expertise Solutions Clients		
PROCESSUS				
Nom du processus : Epargne Financière		Pilote du Processus : Nadège VIAUD, Karine GEORGEL		

Objet : mise en marché d'AVENIR RESPONSABLE 3 FR001400DVX1

Résumé de la note

Du 06 janvier au 31 mars 2023, la CEGEE commercialise **AVENIR RESPONSABLE 3, une obligation verte de droit français** indexée sur l'évolution de l'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTR® (Code Bloomberg : SDGT50DN Index) proposée par NATIXIS Banque de la Grande Clientèle, pour une enveloppe initiale de 20 M€.

Informations Essentielles

Offre commercialisable par	Tout vendeur BDD ou BDR à l'exception des collaborateurs du CRC
Dates de commercialisation	06/01/2023 à 9 h au 31/03/2023 à 17 h (18/03/2023 pour les souscriptions AV manuelles via ISI ou WebAssur), et pour les contrats CINTO avant le 06/04/2023 à 12 h. (Délai limite de réception du dossier complet et conforme chez l'assureur)
Date d'Émission et de règlement	21 avril 2023
Type de placement	Obligation verte de droit français présentant une garantie du capital à l'échéance et indexée sur l'indice SDGT50DN Maturité de 10 ans avec remboursement automatique à 5 ans si progression
	d'au moins 10 % de l'indice par rapport à son Niveau Initial.
Eligible	CTO (hors abonnement) / Contrat d'Assurance Vie et de capitalisation CNP et Natixis Assurance en unités de compte / CNP Patrimoine via NWM (uniquement les contrats Sélection Cinto Vie et Sélection Cinto Capi).
Clientèle cible	Personnes physiques : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion Privée, Banque Privée Personnes morales : Professionnels, Entreprises / ESI / institutionnels,
	Sociétés/holdings patrimoniales
Catégorie client	C1 (débutant), C2 (initié), C3 (confirmé) et C4 (expert) Eligible aux non-résidents français. Commercialisation hors US persons
Indicateur de Risque	2/7
Parcours client	L'offre sera commercialisée via les parcours de conseil en investissement LEA, O2S ainsi que ceux destinés aux personnes morales.
Objectif d'investissement	Epargner pour mes proches, Constituer une épargne, Transmettre mon patrimoine, Préparer ma retraite, Percevoir des revenus complémentaires, Préparer un projet immobilier, Valoriser mon capital, Valoriser mon épargne, Pour les personnes morales : placer mes réserves stables (long terme)



Durée du projet	10 ans				
Profil risque accepté par le client	R1				
Commission de souscription	Néant (hors frais su	Néant (hors frais sur versements AV ou contrat de capi)			
Commission de rachat	Néant (hors sortie en cours de vie où des frais de courtage ou d'arbitrage peuvent s'appliquer). La revente de l'instrument est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage.				
Commissions et Coûts liés à l'investissement	taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage. A la différence des frais, les coûts sont intégrés au produit et ne sont pas à assimiler à des frais. Coûts liés au service d'investissement : Commission de distribution : 3,50 % maximum du montant placé. Coûts liés à l'investissement au fil du temps : (Sur la base d'un investissement de 10 k€) Scénarios Coûts liés à l'investissement de 10 k€)				

La CEGEE s'était positionnée sur un contingent de 20 M€ réparti provisoirement comme suit :

DIRECTIONS COMMERCIALES	Contingent Avenir Responsable 3
AUBE - HAUTE MARNE	1 637 069
MARNE - ARDENNES	3 099 731
MEURTHE ET MOSELLE - MEUSE	3 349 713
MOSELLE	3 886 812
VOSGES	1 803 380
BAS RHIN	3 985 149
HAUT RHIN	2 238 145
TOTAL CEGEE	20 000 000

1. CARACTERISTIQUES DE l'OBLIGATION VERTE AVENIR RESPONSABLE

D'une maturité de 10 ans, l'obligation verte AVENIR RESPONSABLE 3 s'adresse à des clients particuliers de moins de 75 ans recherchant :

- → Une diversification de leurs actifs tout en disposant d'une protection de capital de 100 % à l'échéance du 03/01/2033,
- → Une possibilité de réaliser une plus-value à mi-parcours (5 ans), en cas d'activation du remboursement automatique anticipé
- → Une valorisation sur le long terme de leur épargne, avec la possibilité de bénéficier de la performance finale de l'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW decrement 5% NTR



AVENIR RESPONSABLE 3 s'adresse <u>uniquement</u> aux investisseurs qui n'ont pas besoin de leurs liquidités jusqu'à la maturité. Compte tenu de la durée de placement de ce produit, le support doit être proposé à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue.

<u>Il est très fortement déconseillé de proposer ce produit à des clients âgés de 75 ans et plus, et l'âge maximum recommandé est de 80 ans.</u>

Avenir Responsable 3 peut être proposé aux particuliers, à la clientèle Grand Public et Premium qui, compte tenu de leur âge au moment de l'investissement, sont en mesure de le conserver pendant 10 ans.

F + +			
Emetteur	Natixis		
Devise	Euro (€)		
Sous-jacent	L'indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 5 %NTR est calculé et publié par la société SGX®. Il s'obtient en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne. L'indice est composé de 50 entreprises,35 européennes et 15 nord- américaines, sélectionnées pour leur contribution aux objectifs de développement durable. SGX® s'appuie sur les notes ESG attribuées à chaque entreprise par l'agence ISS-ESG, leader dans la recherche ESG¹¹¹, qui évalue la réalisation des Objectifs de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unies¹²¹. Ces 50 valeurs de l'indice sont équipondérées, chacune représente 1/50° du poids de l'indice Sa composition est revue tous les trimestres. Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site de SGX: https://www.sgx.com/indices/products/sdgt50dn .		
Période de souscription	Du 06 janvier au 31 mars 2023 à 17 h.		
Valeur Nominale et Montant minimum de souscription	100 € (brut de frais)		
Prix d'achat	100 € pendant toute la période de commercialisation		
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale		
Frais de souscription / de rachat	Néant, mais en cas d'une sortie en cours de vie de l'instrument financier, des frais d'arbitrage ou de courtage peuvent s'appliquer dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou du compte-titres ordinaire (la revente de l'obligation est soumise aux risques de taux et de liquidité, en dehors des frais de courtage ou d'arbitrage).		
Eligibilité	 Contrats d'assurance vie et de capitalisation en unité de compte CNP et BPCE VIE CNP: Nuances Grenadine Nuances 3D: en Gestion Libre et en parallèle des UC gérées dans la Gestion Déléguée Nuances Plus et Nuances Privilège: en Gestion Libre et en parallèle des UC gérées dans la GSM Nuances Capi BPCE Vie (toutes générations): Millevie Initiale et Millevie Initiale 2 Millevie Essentielle et Millevie Essentielle 2: en Gestion Libre et en parallèle du service de Gestion Déléguée Millevie Premium et Millevie Premium 2: en Gestion Libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion Millevie Capi et Millevie Capi 2: en Gestion Libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion Millevie Infinie et Millevie Infinie 2: en Gestion Libre et en parallèle de l'Orientation de Gestion ✓ CNP Patrimoine: SELECTION CINTO VIE et SELECTION CINTO CAPI.		



Durée d'investissement conseillé	10 ans
Date d'Emission et de règlement	21 avril 2023
Date d'échéance	03 janvier 2033
Niveau initial	Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice iEdge ESG Transatlantic Water Equal Weight 50 Decrement 5% NTR publiés aux dates suivantes : 19, 20 et 21 avril 2023.
Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé	21 avril 2028
Mécanisme de remboursement anticipé	Si l'Indice a progressé de 10 % ou plus par rapport à son Niveau Initial, le remboursement anticipé se déclenche et l'investisseur bénéficiera du capital initial (hors frais) et d'un gain de 8 % par année écoulée soit 140 % du capital initial (hors frais)
Date de remboursement Automatique Anticipé	08 mai 2028
Date d'Evaluation Finale	17 décembre 2032
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un jour de Bourse Prévu, le jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de bourse Prévu est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours et se trouve à la disposition du
	public en permanence sur le site www.ce.natixis.com
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif d'Avenir Responsable 3 aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%. La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 03 janvier 2033 s'effectue aux conditions de marché ce jour-là. Si l'instrument financier est revendu avant la date d'échéance, l'investisseur prend un risque de perte totale du capital non mesurable à priori.
Lieu d'admission à la cotation des titres	Euronext Paris
Garantie plancher en cas de décès	Pour les contrats CNP : pas de garantie plancher en cas de décès Pour les contrats BPCE (Millevie Initiale, Millevie Essentielle, Millevie Premium, Millevie Infinie, Millevie Initiale 2, Millevie Essentielle 2, Millevie Premium 2, Millevie Infinie 2): ce support financier temporaire bénéficie de la garantie plancher en cas de décès selon les modalités prévues dans les conditions générales valant notice d'information du contrat détenu par l'adhérent. La garantie plancher est activée uniquement si l'assuré au moment du décès est âgé de moins de 85 ans.
Fiscalité/Revenus	Sur CTO : Fiscalité des obligations sur CTO Sur l'assurance vie et les contrats de Capi : Fiscalité de l'assurance vie et capitalisation

2. Retrouvez le kit de présentation en cliquant ici.

En voici le sommaire :

Pour plus d'informations sur l'agence ISS-ESG, consulter le site de <u>ISS https://www.issgovernance.com/esg/</u>
Pour plus d'informations sur les Objectifs de Développement Durable, consulter le site <u>https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-uppersen</u> durable-10



■ 01 <u>Informations sur</u> l'Obligation Verte

Caractéristiques d'Avenir Responsable n°3
 Eligibilité et souscriptions

- Avantages / Inconvénients
- Facteurs de risques
- Conflits d'intérêts potentiels

■ 02 Indice de referenceL'Indice iEdge ESG Transatlantic SDG 50 EW Decrement 5% NTR

05

Annexes

- Comportement de la valeur de marché de l'obligation avant l'échéance
- Contacts

■ **03** Mécanisme et scénarios

3. SPECIFICITES DE LA COMMERCIALISATION DANS L'ASSURANCE VIE

	CNP	BPCE Vie
Contrats Eligibles	Nuances Plus: uniquement en dimension Liberté et en parallèle de la GSM (en dehors des supports de la poche GSM) Nuances Capi Nuances Privilège: gestion libre et en parallèle de la GSM (en dehors des supports de la poche GSM) Nuances 3D: uniquement en Dimension Liberté, en gestion libre et en parallèle de la Gestion Déléguée Nuances Grenadine: uniquement en Dimension Liberté Sélection Cinto Vie et Sélection Cinto Capi: uniquement dans le cadre du mode de gestion « Gestion Libre »	Millevie Premium et Millevie Premium 2 Millevie Infinie et Millevie Infinie 2 Millevie Capi et Millevie Capi 2 Millevie Essentielle et Millevie Essentielle 2, en gestion libre ou en parallèle du service de Gestion Déléguée Millevie Initiale et Millevie Initiale 2
Opérations réalisables	PUMA du 06/01/2023 au 31/03/2023 inclus Adhésion par transfert d'un contrat d'assurance vie (Vers Nuances Plus ou Nuances 3 D). Versement complémentaire Pour tous les produits concernés, hors RSD & AAE lorsque la date d'échéance du contrat source est postérieure à la date de fin de commercialisation. Arbitrage depuis (contrats en gestion libre et GSM/GEDEL): - le support en euros du contrat, - les UC permanentes Rappel: depuis le 04/07/2022, l'arbitrage est possible sur PUMA pour les contrats en Gestion Sous Mandat / Gestion Déléguée (Nuances Privilège, Nuances Plus et Nuances 3D). Pour Nuances Capi, l'arbitrage n'est disponible que dans ISI La fonctionnalité « recyclage », n'est plus accessible, il y a lieu désormais de passer par un arbitrage classique pour recycler les fonds échus Mode manuel ISI jusqu'au 18/03/2023 Si l'indisponibilité est momentanée : Possibilité de saisir rétroactivement l'opération à J+4 pour l'adhésion par transfert, le versement libre (Nuances 3D, Nuances Grenadine, Nuances	MyAssur du 06/01/2023 au 31/03/2023 inclus Adhésion directe avec clause bénéficiaire Standard ou bénéficiaire(s) désigné(s) Versement complémentaire Arbitrage depuis: - le fonds en euros du contrat, - les UC permanentes non gérées dans le cadre d'une Orientation de Gestion. WebAssur jusqu'au 18/03/2023 inclus (redirection automatique à partir de MyAssur) Adhésion avec clause bénéficiaire en rédaction libre/démembrée Adhésion et versement complémentaire dans le cadre: - d'une opération demandée par une Personnes Politiquement Exposée (après analyse par la sécurité financière) - d'une opération incohérente au regard de la connaissance client (après analyse



	Plus, Nuances Privilège, et Nuances Capi) et l'arbitrage (Nuances Plus et Nuances Privilège). A défaut, SAISIE OBLIGATOIRE SOUS ECUSTAT : dernière saisie impérativement le 28/03/2023 au soir Arbitrage (procédure manuelle) dans le cadre de Nuances Capi L'arbitrage pour un contrat en Gestion Sous Mandat pour Nuances Privilège ou pour Nuances Plus.	et décision par la Sécurité financière) • de blocages contentieux Assureur (après analyse et décision du département émetteur du code blocage) • de l'Epargne Handicap • de contrat démembré Adhésion pour les Non-Résidents. Sauf pour les citoyens ou résidents aux Etats-Unis.	
Valeur Liquidative	Valeur liquidative initiale de l'UC : 100 € jusqu'au 21/04/2023 et après cette date : VL quotidienne		
Garantie	Protection en capital à l'échéance à hauteur de 100 % (hors frais de gestion et de versements)		

Point d'attention :

Il est impératif d'utiliser <u>systématiquement</u> PUMA et MyAssur pour les opérations de souscription, de versement et d'arbitrage et de réserver le recours à ISI et WebAssur uniquement aux situations qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement automatique sur PUMA ou MyAssur.

Rappel: Les opérations manuelles sous ISI ou Web Assur pourront être saisies jusqu'au 18 Mars 2023

4. IMPORTANCE DU DEVOIR DE CONSEIL - SITUATION DE CONFLIT D'INTERET

Il convient d'attirer l'attention des investisseurs :

- sur les liens capitalistiques existants entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur Natixis. Les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE qui est actionnaire majoritaire de l'Émetteur. Les autres établissements distributeurs sont des établissements de crédit affiliés à BPCE et à l'Émetteur Natixis.
 L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis, Natixis Assurances, BPCE, BPCE Vie et CNP Assurances :
 - BPCE et CNP Assurances : BPCE possède des participations financières indirectes au sein de CNP Assurances qui référence ce produit en unités de comptes au sein de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation.
 - BPCE Vie, qui référence ce produit en unités de compte au sein de ses contrats d'assurance vie et de capitalisation, est une filiale de Natixis Assurances, elle-même filiale de l'Émetteur Natixis.
- sur le conflit d'intérêt potentiel lié à la détermination de la valeur du titre Avenir Responsable 2 en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du support, Natixis, BPCE Vie et CNP Assurances / Patrimoine pouvant décider d'acquérir ce support financier.

Du fait de ces situations de conflit d'intérêt potentiel, il est primordial de pouvoir apporter la preuve que l'intérêt du client a été pris en compte. Le devoir de conseil doit donc être en parfaite adéquation avec la situation et les objectifs du client.

5. PRINCIPAUX RISQUES (A EXPLIQUER AUX INVESTISSEURS)

Avenir Responsable 3 ne présente pas de risque de perte en capital à l'échéance.

La revente sur le marché secondaire avant l'échéance du 03 janvier 2033, s'effectue aux conditions du marché. L'investisseur prend alors un risque de perte en capital non mesurable a priori, et pouvant être totale.

Plusieurs paramètres pourront impacter la valeur de marché en cours de vie du produit, et donc le prix auquel l'investisseur pourra revendre l'obligation avant l'échéance :

- En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de l'obligation pourra baisser (et inversement).
- La variation de la notation (à la hausse ou à la baisse) de l'émetteur pourra impacter la valeur de l'obligation.



- La valeur de marché de l'obligation ne répercute pas la totalité de la hausse ou de la baisse de l'indice SGX® SDGT50DN par rapport à son Niveau Initial.

L'impact de ces paramètres peut se cumuler et sera d'autant plus important que la maturité est lointaine (et inversement).

Le mécanisme de protection du capital à 100 % ne profite qu'aux seuls investisseurs ayant conservé Avenir Responsable 3 jusqu'à l'échéance du 03 janvier 2033.

L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement (5 ans ou 10 ans).

L'indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout au long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an sur une base quotidienne. Le dividende moyen réinvesti dans l'indice peut être inférieur ou supérieur à 5 %.

L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, une éventuelle ouverture d'une procédure de résolution et une éventuelle faillite de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

	Risque de perte en capital
	Risque de perte en capital lié au sous-jacent
	Risque de volatilité
Principaux risques	Risque de liquidité
	Risque lié à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent
	Risque lié à l'obligation verte
	Risque lié à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite

6. MODALITES DE COMMERCIALISATION

Clientèle cible : Grand Public, Haut de Gamme, Gestion privée, Banque Privée

Age maximum recommandé: 75 ans en CEGEE

Canal de distribution : face à face

Avant de conseiller ce fonds au client :

- Il faut mettre à jour « Connaissance Client » sous Myway et rafraîchir les données qui doivent l'être.
- Il faut mettre à jour le Questionnaire Profil Investisseur (QPI qui regroupe le Questionnaire de Compétence Financière et le Questionnaire Risques). Ce document doit être établi en amont de la proposition commerciale et doit être signé par le client.
- La souscription doit <u>obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire de LEA (transaction 0174).</u>

Sélectionner dans l'outil:

Projets:

- → Constituer une épargne
- Préparer ma retraite
- → Epargner pour mes proches
- → Transmettre mon patrimoine
- → Préparer un projet immobilier
- → Valoriser mon capital
- → Valoriser mon épargne
- → Percevoir des revenus complémentaires

Durée: Long terme (10 ans) **Rendement/Risque**: R1



→ Pour les Personnes Morales, il est impératif d'avoir le QCF de la PM et le QCF/QR du signataire à jour tous les deux, de passer par le parcours MYSYS spécifique aux Personnes Morales et de retenir le projet « Placer mes réserves stables (long terme) ».

La modification du conseil LEA doit être uniquement à l'initiative du client. En aucun cas, le commercial ne doit influencer le client pour l'amener à souscrire Avenir Responsable 3 si LEA ne le propose pas.

- □ Il convient de s'assurer de la cohérence des objectifs d'investissement du client avec les caractéristiques du produit, et faire signer la synthèse épargne. Une attention particulière est à apporter au respect du conseil pour les clients mineurs. Il est rappelé que pour une souscription faite à un client mineur le questionnaire sera soumis au représentant légal.
- Il convient de tenir compte de sa connaissance, de son expérience en matière financière, de ses exigences et ses besoins, de son appétence aux risques et de son horizon de placement et de sa capacité à subir des pertes.
- ⇒ Avenir Responsable 3 s'adresse aux investisseurs qui, compte tenu de leur âge au moment de l'investissement, sont en mesure de le conserver pendant 10 ans.
- Dans le cas d'une non-adéquation des solutions proposées/retenues par rapport aux objectifs et profil du client, ou en cas de refus de conseil par le client, des mises en garde appropriées sont formalisées au client via le parcours client.
- □ La durée de placement de ce type de produit étant de 10 ans, le support doit être proposé uniquement à des clients dont l'âge est compatible avec la date d'échéance prévue eu égard au risque lié à une sortie anticipée avant l'échéance (âge limite maximum à la souscription : moins de 75 ans, pour un âge maximum inférieur à 85 ans en cas de sortie à l'échéance du fonds).

Pour les éventuels clients de 75 ans et plus qui en ont spécifiquement formulé la demande (ce cas étant très exceptionnel, ce produit ne devant pas être proposé aux personnes de 75 ans et plus), une mise en garde spécifique est à renseigner obligatoirement (doc ASS002 disponible sous AGIL).

Une attention particulière est à apporter aux éventuelles souscriptions de ce produit aux personnes de 75 ans et plus, le dossier devant être irréprochable au niveau de la complétude et de la conformité.

<u>De surcroit si le souscripteur est âgé de 80 ans ou plus, la fiche de versements Assurance-vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL devra également être renseignée et jointe au dossier.</u>

Pour les personnes de 75 ans et plus, la validation préalable à toute souscription du Promoteur Risque Conformité n'est plus exigée.

Un contrôle de la conformité des souscriptions des personnes de 75 ans et plus sera réalisé par la Direction de la Maitrise des Risques et de la Conformité BDD.

- Il convient de remettre au client la documentation précontractuelle pour informer le client des caractéristiques du produit, ses coûts, ses charges et ses risques (Document d'Information Clés).
- ⇒ Il convient de s'assurer que le client dispose d'une provision espèces suffisante au jour de la passation de l'ordre.
- Avenir Responsable 3 ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats Unis

Les informations essentielles à délivrer au client :

- ✓ Les frais afférents à toute souscription et la rémunération perçue en tant qu'établissement distributeur,
- ✓ Les frais tenant au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'entrée, de gestion et d'arbitrages,

Les risques afférents au produit et nomment le risque de perte en capital.

Document à faire signer et à remettre aux clients :

- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur) Pour les PM, celui de la PM et celui du signataire
- ✓ Le document « synthèse épargne conseil de la banque »
- ✓ Le bulletin de souscription ou d'adhésion <u>signé par le client ou par le ou les représentants légaux si le souscripteur est un mineur,</u>



Les documents à remettre obligatoirement aux clients :

Souscription dans un CTO

- ✓ Le bulletin de souscription
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés) : document précontractuel à remettre avant toute souscription
- ✓ Le document de Mise en garde spécifique <u>si client âgé de 75 ans et plus</u> (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de 75 ans et plus).

Souscription, versement et arbitrage assurance-vie Assurance Vie CNP et BPCE VIE :

- ✓ Le contrat d'assurance vie
- ✓ Le bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage
- ✓ Le QPI (Questionnaire Profil Investisseur)
- ✓ Le document Synthèse épargne-conseil de la banque
- ✓ Le document de Mise en garde spécifique si client âgé de 75 ans et plus (déclaration liée à la souscription d'un instrument financier peu liquide par un souscripteur âgé de 75 ans et plus).
- ✓ la fiche de versements Assurance vie à partir de 80 ans référencée EPA950 sous AGIL
- ✓ La brochure commerciale
- ✓ Les Conditions Définitives de l'émission
- ✓ La fiche d'information assurance vie
- ✓ Le DIC (Document d'Informations Clés)
- Souscription Natixis Life/ Natixis Life France: Cf. la procédure spécifique aux Marchés Premium

Souscription de contrats TEORA

- ✓ La Mondiale Partenaire LMP. Contrats éligibles : Dédiance1818, Multiance1818
- ✓ CNP Patrimoine. Contrats éligibles : Sélection Cinto Vie et Capi

Cf. la procédure spécifique aux Marchés Premium

Le Prospectus de base de l'émission doit être remis au souscripteur sur simple demande. Ce document est accessible en agence, sur le site de l'AMF (http://www.amf-france.org/) et sur le site dédié de Natixis (http://www.amf-france.org/).

7. ARCHIVAGE ET NUMERISATION

8.1 ARCHIVAGE ET NUMERISATION pour les souscriptions en assurance-vie

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
	Transmettre à la numérisation I	DATECH (pochette ni	umérisation)	
Souscription AVENIR	Bulletin de souscription Bulletin de versement complémentaire ou d'arbitrage	PUMA/ <i>MyAssur</i>	Oui	OUI Pochette numérisation IDATECH
RESPONSABLE 3	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	OUI Pochette numérisation IDATECH
dans un contrat d'assurance vie	Mise en garde spécifique « client de 75 ans et plus », et le cas échéant la fiche de versements assurance-vie à partir de 80 ans	A'GIL ASS002 A'GIL EPA950	OUI	OUI à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque Pochette jaune IDATECH
	Questionnaire Profil investisseur (QPI) et annexes spécifiques CNP Patrimoine	0174	Oui	Oui Pochette numérisation IDATECH



8.2 ARCHIVAGE ET NUMERISATION pour les souscriptions sur CTO

8.2 a. En EX-CEA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Souscription AVENIR RESPONSABLE 3 dans un CTO	Bulletin de souscription	PLATINE	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Mise en garde spécifique « client de 75 ans et plus »	A'GIL ASS002	Oui à la suite de la synthèse épargne conseil de la Banque	NON document détruit après numérisation par l'agence
	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	NON document détruit après numérisation par l'agence

8.2 b. En EX-CELCA

Actes	Documents	Source	Archivage numérique	Archivage physique
Carragintian	Bulletin de souscription	PLATINE	Non	OUI - sacoche courrier
Souscription AVENIR	Synthèse Epargne Conseil de la Banque	0174	Oui	OUI - Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence
RESPONSABLE 3 dans un CTO	Mise en garde spécifique « client de 75 ans et plus »	A'GIL ASS002	Oui	OUI - à la suite de la synthèse Epargne Conseil de la Banque
dans un CTO	Questionnaire Profil investisseur (QPI)	0174	Oui	OUI - Enveloppe Archivage direct documents numérisés Agence

L'ensemble des documents est disponible sous la rubrique des commerciaux en cliquant ici.

Cordialement, Gaëlle SALAÜN et Fabien LOSSER Direction Marketing et Data Performance